

Programme d'assurance collective

Renouvellement 2023



La corporation des
thérapeutes du sport
du Québec



PRÉSENTATION

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la **Corporation des thérapeutes du sport du Québec** offre à ses membres professionnel.le.s un programme d'assurance collective.

Selon la loi de la RAMQ, « vous avez l'obligation d'adhérer à un régime privé, au moins pour la couverture des médicaments, si vous y avez accès et que vous avez moins de 65 ans ».

ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Compagnie d'assurance : Beneva
- Courtier : BFL
- Gestionnaire du programme : CTSQ
 - Pour toute question, **contactez-nous** avant tout

Votre module d'inscription ne peut pas être changé avant 24 mois d'adhésion à moins d'avoir l'un des événements de vie suivant :

- Naissance d'un enfant
- Ajout d'un.e conjoint.e

Période de couverture

- 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2024

MODULAIRE

En cas de disparité entre ce document et les documents officiels de Beneva, ceux de Beneva ont préséance.

Module 1

Module 2

MÉDICAMENTS

Remboursement	70 % incluant la clause de générique forcée	80 % incluant la clause de générique forcée
---------------	---	---

Service de paiement	Carte directe
---------------------	---------------

Ticket modérateur	7,00 \$	5,00 \$
-------------------	---------	---------

SOINS DE LA SANTÉ

Franchise	50,00 \$ couverture individuelle 100,00 \$ autres couvertures	25,00 \$ couverture individuelle 50,00 \$ autres couvertures
-----------	--	---

combinée avec la franchise des frais paramédicaux

Remboursement	70 %	80 %
---------------	------	------

Type de remboursement	Payable
-----------------------	---------

Soins infirmiers	10 000,00 \$/année civile
------------------	---------------------------

Examen de la vue	100,00 \$/période de 24 mois
------------------	------------------------------

Orthèses podiatriques	300,00 \$/année civile
-----------------------	------------------------

Prothèses auditives	500,00 \$/période de 48 mois
---------------------	------------------------------

Ambulance	Frais raisonnables et courants
-----------	--------------------------------

Maison de convalescence	Chambre semi-privée pour 60 jours
-------------------------	-----------------------------------

Analyse de laboratoire et techniques d'imagerie	1 000 \$/année civile
---	-----------------------

Chirurgie dentaire à la suite d'un accident	Frais raisonnables et courants dans les 12 mois suivant l'accident
---	--

Membre artificiel et prothèse oculaire	5 000,00 \$/appareil
--	----------------------

Prothèse mammaire	1 000,00 \$/période de 24 mois
-------------------	--------------------------------

Lit d'hôpital, fauteuil roulant, appareil respiratoire et fournitures orthopédiques	Frais raisonnables et courants
---	--------------------------------

Prothèse capillaire	300,00 \$ à vie
---------------------	-----------------

Glucomètre	250,00 \$/un (1) appareil/période de 36 mois
------------	--

Stérilet	frais raisonnables et courants
----------	--------------------------------

Neurostimulateurs/TENS	800,00 \$/période de 60 mois
------------------------	------------------------------

PARAMÉDICAUX

Franchise	50,00 \$ couverture individuelle 100,00 \$ autres couvertures	25,00 \$ couverture individuelle 50,00 \$ autres couvertures
-----------	--	---

combinée avec la franchise des frais de soins de santé

Remboursement	70 %	80 %
---------------	------	------

Type de remboursement	Payable
-----------------------	---------

Maximum	40,00 \$/visite pour un total de 300,00 \$ pour l'année civile tous soins paramédicaux confondus	60,00 \$/visite pour un total de 300,00 \$ pour l'année civile par soins paramédicaux
---------	--	---

Services paramédicaux couverts	Acupuncteur, audiologiste, chiropraticien, conseiller en orientation, diététiste, ergothérapeute, homéopathe, massothérapeute, naturopathe, orthophoniste, ostéopathe, physiatre, physiothérapeute, podiatre, psychologue, thérapeute du sport, thérapeute en réadaptation physique, travailleur social
--------------------------------	---

PRIMES D'ASSURANCE

Les paiements sont acceptés entre le 25^e jour du mois précédent et le 5^e jour du mois de la prime due. Les paiements reçus en retard seront facturés avec des frais de 11,50 \$ (taxes incluses) pour chaque tranche de dix (10) jours de retard.

Il est de la responsabilité de l'adhérent de s'assurer que le paiement est complet à la bonne date.

Toutes les primes mentionnées ci-bas incluent les taxes, les frais de transactions et les frais du PAE.

PAIEMENT PAR VIREMENT INTERAC**

Les virements Interac doivent être envoyés à l'adresse direction@ctsq.qc.ca.

		Module 1	Module 2
Mensuel	Individuelle	111,81 \$	138,56 \$
	Couple	220,48 \$	273,96 \$
	Monoparentale	166,15 \$	206,26 \$
	Familiale	274,80 \$	341,64 \$
Semestriel 1 ^{er} versement : 1 ^{er} septembre 2023 2 ^e versement : 1 ^{er} mars 2024	Individuelle	670,86 \$	831,36 \$
	Couple	1 322,88 \$	1 643,76 \$
	Monoparentale	996,90 \$	1 237,56 \$
	Familiale	1 648,80 \$	2 049,84 \$
Annuel (12 mois) versement : 1 ^{er} septembre 2023	Individuelle	1 341,72 \$	1 662,72 \$
	Couple	2 645,76 \$	3 287,52 \$
	Monoparentale	1 993,80 \$	2 475,12 \$
	Familiale	3 297,60 \$	4 099,68 \$

** Si vous devez fournir une question/réponse secrète, vous devez utiliser votre nom de famille comme réponse. Autrement, nous n'accepterons pas le virement.

PAIEMENT PAR CHÈQUE

Tous les chèques doivent être envoyés en même temps, postdatés et libellés à la CTSQ.

		Module 1	Module 2
Mensuel	Individuelle	111,81 \$	138,56 \$
	Couple	220,48 \$	273,96 \$
	Monoparentale	166,15 \$	206,26 \$
	Familiale	274,80 \$	341,64 \$
Semestriel 1 ^{er} versement : 1 ^{er} septembre 2023 2 ^e versement : 1 ^{er} mars 2024	Individuelle	670,86 \$	831,36 \$
	Couple	1 322,88 \$	1 643,76 \$
	Monoparentale	996,90 \$	1 237,56 \$
	Familiale	1 648,80 \$	2 049,84 \$
Annuel (12 mois) versement : 1 ^{er} septembre 2023	Individuelle	1 341,72 \$	1 662,72 \$
	Couple	2 645,76 \$	3 287,52 \$
	Monoparentale	1 993,80 \$	2 475,12 \$
	Familiale	3 297,60 \$	4 099,68 \$

PAIEMENT AUTOMATIQUE PAYPAL*†

Vous pouvez vous inscrire au paiement automatique sur votre compte CTSQ, sous *Obligations des membres > Programme d'assurance collective*. L'option n'est disponible que lors de la période de paiement.

		Module 1	Module 2
Mensuel	Individuelle	115,46 \$	143,01 \$
	Couple	227,37 \$	282,45 \$
	Monoparentale	171,42 \$	212,73 \$
	Familiale	283,32 \$	352,15 \$
Semestriel		non disponible	
Annuel		non disponible	

* Vous devez vous assurer que la carte de crédit associé au paiement est valide à la date due

† Seul le paiement mensuel est possible avec PayPal